

Politique de développement durable

Préambule

Le développement durable est un processus donnant aux communautés les moyens d'établir une justice sociale, économique et environnementale. L'AVEQ a adopté le principe suivant concernant la justice sociale et environnementale :

L'association met l'éducation au centre d'une analyse sur la justice sociale et la démocratisation de la société. Par conséquent, nous pensons qu'une redistribution équitable des richesses et du pouvoir politique, ainsi qu'un mouvement de justice environnementale faisant une priorité des intérêts des communautés marginalisées, sont essentielles à une transition vers une société plus durable, et plus juste.

Le plan suivant tente de concrétiser et d'élaborer cette valeur afin de véritablement définir notre position sur le développement durable. L'AVEQ fera référence à son cahier de position pour clarifier ses positions quant aux enjeux environnementaux. Le plan est divisé en quatre parties : viabilité environnementale, viabilité sociale, viabilité économique et mise en œuvre du plan.

L'AVEQ reconnaît le développement durable comme étant une priorité essentielle, d'autant plus que notre compréhension du développement durable est guidée par la mise en avant des voix des personnes marginalisées. En particulier, L'AVEQ reconnaît le savoir-faire des communautés autochtones quant aux questions de viabilité sociale, économique et environnementale.

1. Viabilité Environnementale

1.1 Justice Environnementale L'AVEQ reconnaît que le but de la justice environnementale est d'alléger les contraintes inégales engendrées par le changement climatique et la dégradation de l'environnement. L'AVEQ encouragera, notamment et non limitativement, la création de projets écoresponsables afin de faire la transition vers une société plus équitable.

1.1.1 Structure L'AVEQ adoptera formellement une structure de justice environnementale, conformément à nos valeurs fondées sur la lutte contre l'oppression et sur la solidarité avec les communautés affectées directement. L'AVEQ se référera à la structure suivante lorsqu'il/elle traitera de la viabilité environnementale :

a. Lutte contre l'oppression

L'AVEQ organisera des initiatives autour du constat que le changement climatique, l'extraction de ressources, et la destruction de l'environnement ont un impact disproportionné sur les groupes les plus vulnérables de la

société. L'AVEQ fera tout son possible pour s'assurer qu'une multitude de voix soient entendues dans les initiatives environnementales, et expliquera les liens entre l'oppression et la protection de l'environnement.

b. Solidarité avec les communautés affectées directement

L'AVEQ agira par réelle solidarité en soignant ses relations avec les communautés affectées directement, plus particulièrement les communautés autochtones. L'AVEQ suivra l'exemple montré par les communautés autochtones contre les projets d'extraction de ressources sur leur territoire.

1.1.2 Mobilisation À travers une multitude de tactiques, telles que des actions directes et la sensibilisation du grand public, L'AVEQ cherchera à mobiliser ses membres sur des enjeux de justice environnementale.

1.1.3 Soutien L'AVEQ lancera des recherches et appuiera des efforts de lobbying s'opposant entre autres, aux oléoducs et aux projets d'extraction de ressources qui enfreignent les traités en vigueur et nuisent gravement à l'environnement.

1.2 Impact matériel Tout en reconnaissant et en accordant la priorité au besoin d'action systémique, L'AVEQ s'efforcera d'être aussi écologique dans son fonctionnement que possible et d'encourager ses membres à faire de même.

1.2.1 Transport L'AVEQ mettra en avant les transports en commun pour se rendre aux réunions et aux assemblées et promouvra autant que possible l'utilisation des moyens de transports en commun. Se faisant, les arrêts de bus ou les stations de métro à proximité des réunions devront être indiqués clairement sur les avis de convocation.

1.2.2 Diminution des déchets L'AVEQ s'efforcera de minimiser sa consommation de matériel, en investissant dans du matériel réutilisable, et son impact sur l'enfouissement des déchets, en faisant du compostage et du recyclage. L'AVEQ fera aussi en sorte de se débarrasser correctement de ses déchets électroniques. De plus, l'impression papier sera utilisée de façon restreinte autant que faire se peut et celle-ci sera faite sur du matériel recyclé et respectant une optique écoresponsable. Du matériel sera mis en place au siège social, ainsi que lors des réunions et assemblées pour permettre cette gestion des déchets.

1.2.3 Écologie au bureau L'AVEQ s'assurera que les bureaux centraux soient aussi écologiques que possibles, en utilisant des appareils à basse consommation

d'énergie, en proposant des moyens de tri des déchets tels que le recyclage et le compostage, et en cherchant des fournitures ayant un impact minime sur l'environnement, tels que du papier recyclé et des produits de nettoyage bios.

1.2.4 Nourriture L'AVEQ s'assurera qu'au moins un tiers de toute la nourriture servie aux assemblées et aux réunions soit végétarienne et favorisera autant que possible les produits régionaux et biologiques.

2. Viabilité Sociale

2.1 Équité L'AVEQ s'efforcera de promouvoir une communauté forte, sécurisante, et dynamique en cherchant à minimiser les déséquilibres dans les rapports de force sociétaux et à établir un mode de vie éradiquant l'oppression. L'AVEQ aura pour but de se mettre au service des communautés dont il/elle fait parti(e), en accords avec ses valeurs.

2.2 Santé mentale L'AVEQ encouragera le bien-être général et le droit des étudiants à une expérience universitaire positive, dépourvue d'obstacles ayant un impact négatif sur leur psychisme. L'AVEQ pense que les étudiants ont droit à une variété de services de santé mentale accessibles, et ce dans le respect de leurs droits, de leurs croyances, de leur identité, de leur dignité, et de leur autonomie. Tout en admettant que la société contemporaine engendre une culture de la surcharge de travail, L'AVEQ cherchera à protéger le bien-être de tous les partis impliqués en encourageant un mode de vie où les individus prennent soin d'eux-mêmes.

2.2.1 Ressources L'AVEQ travaillera avec un large éventail de groupes communautaires et d'organisations sur le campus afin d'assurer la coordination des services de santé mentale et l'accès aux ressources de santé mentale.

2.2.2. Sensibilisation L'AVEQ conduira des recherches sur l'amélioration de la sensibilisation aux questions de santé mentale, et en fera connaître les résultats aux organisations sur le campus.

2.2.3 Appui et solidarité L'AVEQ encouragera les institutions gouvernementales à offrir un soutien financier adéquat aux services de santé mentale sur le campus, et ce dans l'objectif final de mettre en place un service de santé mentale universel à disposition de tous les citoyens du Québec.

3. Viabilité Économique

3.1 Partenariats d'affaires L'AVEQ ne soutiendra que les commerces qui n'entrent pas en opposition avec ses valeurs et qui se soumettent aux normes environnementales et du travail.

3.1.1 Achat éthique et label L'AVEQ cherchera à se réapprovisionner avec des produits issus du commerce équitables et portant le label « eco-logo ». L'AVEQ s'efforcera à acheter tous ses produits d'entreprises qui rémunèrent leurs employés justement et qui emploient des méthodes de travail écologiques.

3.1.2. Parrainage L'AVEQ évitera toute demande de parrainage aux entreprises.

3.1.3. Investissement L'AVEQ promouvra, sur et hors campus, les investissements responsables et les désinvestissements concordant avec ses valeurs et ses positions.

3.2 Responsabilité financière L'AVEQ sera raisonnable dans la planification de ses finances sur le long terme afin d'assurer sa stabilité financière d'année en année ainsi qu'une certaine flexibilité lorsque devront s'effectuer des dépenses majeures.

3.2.1. Transparence L'AVEQ offrira une transparence financière, faisant en sorte que son budget, ainsi que ses états financiers audités soient disponibles à ses membres chaque année.

4. Mise en œuvre des mesures de développement durable

4.1 Conseil exécutif Le conseil exécutif de L'AVEQ sera responsable de correctement déléguer les actions sur la liste de tâches de ce plan et de faire faire un rapport de la mise en œuvre du projet une fois par an. Le conseil exécutif sortant sera responsable de la formation des membres du conseil exécutif entrant sur la politique de développement durable et des procédures appropriées.

4.2 Commissions permanentes

4.2.1 Enseignement et recherche Le comité d'enseignement et de recherche explorera les potentiels moyens d'intégrer les sujets de la viabilité sociale, environnementale, et économique aux différents programmes académiques.

4.2.2 Sociopolitique Le comité sociopolitique développera une argumentation autour des questions de justice environnementale, d'après la structure établie dans l'article 1.1.1, et militera d'après ses principes et valeurs, conformément à l'article 1.1.3.

4.2.3 Mobilisation et développement associatif Le comité de mobilisation et de développement associatif encouragera les membres à participer aux campagnes à caractère social ou environnemental, particulièrement grâce aux tactiques de l'article 1.1.2.